

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 21 AOUT 2023 Compte rendu des délibérations

Le 21 août 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 11/08/2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 26

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente				X
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				X
VANMAELE Danielle	MERCCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau				X
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau				X
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				X

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Ordre du jour

- ❖ **Points d'actualité**
- ❖ **Points sur les dossiers de subventions**
- ❖ **Adoption du compte rendu de la dernière réunion**
- ❖ **Ressources humaines :**
 - **Tableau des effectifs : création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein avec effet au 1^{er} janvier 2024**
 - **Apprenti mutualisé avec la ville d'Hazebrouck - Modification de la durée du contrat**
 - **Renouvellement de la convention avec le CDG59 pour le service Cré@tic**
 - **Prise en charge de la cotisation ordinale annuelle d'un architecte agent territorial**

- ❖ **Marchés publics :**
 - **Marché d'achat groupé d'énergie : Avenant à la convention de groupement de commande pour l'intégration du Sian Siden et Régies Noréade et le cas échéant d'autres communes**
 - **Adhésion au groupement de commande du SM Numérique**
 - **Marché de travaux : bornes IRVE**

- ❖ **Transition énergétique et Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) :**
 - **Appels à projets MDE 2023 1^{ère} vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire**

- ❖ **Préparation et projet ordre du jour du prochain Comité syndical prévu le 5 septembre 2023 :**
 - 1° - **Administration Générale :**
 - **Désignation du secrétaire de séance**
 - **Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical**
 - **Composition du Bureau suite à la démission de Mme Campagne et à l'élection de la Commune de Wormhout**
 - **Rappel - Révision statutaire avec effet au 1^{er} janvier 2024**
 - **Information sur les transferts au 1^{er} janvier 2024**
 - **Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)**

 - 2° - **Finances et marchés publics :**
 - **Décision Modificative N° 2**
 - **Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1^{er} janvier 2024**
 - **Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie**

 - 3° - **Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE :**
 - **Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF**
 - **Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022**

- *Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)*
- *Avenants aux conventions relatives aux appuis communs (selon modèle FNCCR)*

4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ :

- *Présentation des Comptes Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2022 par GRDF*
- *Rapport de contrôle de la concession et des DSP de distribution publique de gaz pour la période 2021/2022*

5° - Compétence Eclairage public :

- *Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023*
- *Information sur la réalisation du SDAL Schéma Directeur d'Aménagement Lumière*

6° - Eclairage des terrains de sports :

- *Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les communes concernées*

7° - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie :

- *Présentation et validation du projet d'autoconsommation collective solaire à Neuf-Berquin*
- *Projet d'autoconsommation collective solaire : création et adhésion à une association*
- *Programme ACTEE 2 - Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de Capteur CO2/température pour les bâtiments scolaires et périscolaires*
- *Information sur le DECRET BACS « Building Automation and Control System” 2, publié le 7 avril 2023 : Organisation d'un webinaire*

8° - Compétence IRVE :

- *Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023*
- *Expérimentation de déploiement de bornes IRVE aux abords des terrains de football par le biais d'un partenariat FFF / EDF*

9° - Compétence Bornes GNV et Bio GNV :

- *Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord*

10° - Compétence Télécom - Numérique :

- *Rappel sur l'achat groupé du Syndicat Mixte Numérique*

11° - Informations sur les décisions

Questions diverses

Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Arnaud DEVILLEZ est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL AGENDA

- Mardi 5/09/2023 à 9h30 : Réunion de la CCSPL au SIECF - TE Flandre
- Mardi 5/09/2021 à 18h30 : Réunion du Comité Syndical à Oxelaëre
- Mardi 19/09/2023 : Ateliers SDAL à Oudezeele
- Mardi 26/09/2023 à 10h : Webinaire sur le Décret BACS

POINTS D'ACTUALITÉ

- Le Mercredi 7 juin 2023 : Formation aux éco-gestes pour les agents des collectivités du territoire 
- Le Mercredi 7 juin 2023 : Formation aux gestes qui sauvent pour les agents du SIECF - TE Flandre
- Le Mercredi 14 juin 2023 : Réunion SOLAIRE avec les élus du Pole Métropolitain (CCFI/CCFL)
- Le Jeudi 29 juin 2023 : Visite du SIDEC - TE Cambrésis à Arnèke et Wemaers-Cappel Echanges autour du gaz vert et de la méthanisation agricole
- Le Jeudi 6 juillet 2023 : Rencontre avec Frédéric MOTTE chez SONODE à St Pierre Brouck
- Le Lundi 10 juillet 2023 : Visite d'un chantier DRONE avec ENEDIS à Steenwerck
- Le Mardi 18 juillet 2023 : Inauguration du 100^{ème} point de charge à METEREN

POINTS SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTION ATTRIBUÉS

- Fonds vert Eclairage public - 1^{er} dossier : 200 000 €
- Fonds vert Eclairage public - 2^{ème} dossier : 200 000 €



POINTS SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTION DÉPOSÉS EN COURS D'INSTRUCTION

- ACTEE + : FNCCR - En partenariat avec le SE 60, le TE 80 et Noréade
- Département du Nord : Mobilités innovantes en milieu rural - Bornes de recharge
- Fonds vert et DSIL : Travaux du bâtiment SIECF - TE Flandre au 30 rue Warein

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 5 JUIN 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du Bureau **Ressources Humaines**

Délibération N° 21082023/ B01 **Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Agent de Maitrise**

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la nécessité d'ajuster les postes aux besoins de la collectivité et de permettre la nomination d'agents lauréats de concours, il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, un poste d'Agent de Maitrise, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 21082023 / B02 - Ressources Humaines : Apprenti mutualisé avec la ville d'Hazebrouck - Modification de la durée du contrat

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 5 mai 2014, donnant délégation au Bureau pour les Ressources humaines,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu la délibération N° 05062023/B05 du Bureau du 5 juin 2023,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que l'avis du Comité Social territorial a été sollicité,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Considérant que le Comité Social Territorial a été saisi le 1^{er} juin 2023 et se réunira le 12 octobre 2023.

Le Bureau Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Décide :

- de recourir au contrat d'apprentissage.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti au Pôle Transition énergétique pour une durée de 2 ans au lieu d'un an.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention.

Adoption :

Par 15 voix Pour et 1 voix Contre, le Bureau adopte la proposition est adoptée à la majorité.

Délibération N° 21082023/ B03
Ressources Humaines : Renouvellement de la convention avec le CDG 59 pour le service Cré@tic

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources humaines,

Le SIECF TE Flandre est actuellement accompagné par le service Creatic du Cdg59 dans le cadre de la "convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information".

Pour faciliter le passage à l'administration numérique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord peut intervenir au choix de l'établissement sur tout ou partie des missions suivantes :

- Déclinaison locale de la politique de sécurité du système d'information adaptée aux petites collectivités,
- Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sécurité des systèmes d'information,
- Accompagnement technique dans la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation.

L'exécution de ces missions s'effectuera soit directement par un ou plusieurs agents du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord soit avec l'appui des agents de l'établissement dans la limite de la réglementation existante.

Cette convention arrive à échéance, il convient de la renouveler.

Adoption :

Le bureau du SIECF autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Délibération N° 21082023/ B04
Ressources Humaines - Prise en charge de la cotisation ordinale annuelle d'un architecte agent territorial

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu la loi 77.2 du 3 janvier 1977 dispose que « les personnes physiques inscrites à un tableau régional d'architectes [...] peuvent seules porter le titre d'architecte ».

Considérant que cette contribution, comme l'inscription à l'ordre des architectes elle-même, a pour effet de garantir à la collectivité comme à l'agent territorial le respect d'un code de déontologie, un niveau de formation et d'information professionnelles adapté aux compétences exercées. Les inscriptions au tableau de l'ordre sont intuitu personae.

Considérant que le poste de responsable du pôle transition énergétique est actuellement occupé par Madame Agnès DECOOL, titulaire du diplôme d'architecte,

Considérant que le SIECF TE FLANDRE doit déposer pour son compte et le compte de ses collectivités adhérentes des permis de construire et déclarations préalables notamment en matière de bornes IRVE en périmètre ABF, installations d'éclairage public solaire en périmètre ABF, installations solaires et photovoltaïques,

Il convient de prévoir l'inscription de Mme Agnès DECOOL au tableau de l'ordre des architectes en tant qu'agent territorial exerçant des missions de maîtrise d'œuvre,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le principe de l'inscription de Mme Agnès DECOOL au tableau de l'ordre des architectes en tant qu'agent territorial exerçant des missions de maîtrise d'œuvre
- De prendre en charge l'inscription et les cotisations y afférentes pour l'année 2023 et les années ultérieures,
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibérations du Bureau **Marchés Publics et Commande publique**

Délibération N° 21082023/ B05 **Marchés publics - Marché d'achat groupé d'énergie**

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Vu la convention de groupement de commande pour l'achat groupé d'énergie du 27 juillet 2018,
Vu les avenants n° 1 et 2 relatifs à cette convention,

Considérant qu'il convient de prévoir un marché public à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la fourniture d'énergie,

Considérant que le SIAN SIDEN (et ses régies Noréade) a souhaité entrer dans le groupement de commande,

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant tel que présenté en annexe,

Adoption :

A l'unanimité, la proposition est adoptée

Annexe

Avenant 3 à la Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de fournitures de services associés

Article 1er. Durée de la convention

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre Territoire d'énergie Flandre (ci-après SIECF TE FLANDRE) a constitué un groupement de commandes pour l'achat de gaz, d'électricité et autres énergies sur son territoire. Ce groupement de commandes est constitué dans le respect des dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique.

Les marchés passés dans le cadre de l'accord-cadre en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Il convient donc de mettre à jour la convention constitutive du groupement de commandes pour la durée du nouvel accord-cadre. Celui-ci est envisagé pour une durée prévisionnelle de trois ans et assurera donc la fourniture de gaz, d'électricité et autres énergies aux membres jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention constitutive, instituée dans le respect des dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, est donc prolongée pour la durée de ce nouvel accord-cadre.

Article 2. - Adhésion du SIAN SIDEN et ses régies Noréade

Un établissement public non membre du SIECF TE FLANDRE mais présent en partie sur le territoire, le SIAN SIDEN et ses régies Noréade, a émis la volonté de rejoindre le présent groupement de commandes pour les prochains marchés prenant effet à compter de 2025.

Les membres fondateurs du groupement de commandes déclarent accepter l'adhésion du SIAN SIDEN et ses régies Noréade au groupement par le présent avenant.

Article 3. - Adhésions et retraits complémentaires

Conformément à l'article 4.1 de la convention, les membres fondateurs du groupement de commandes acceptent, sans qu'il soit besoin de délibérer, l'adhésion au groupement de toute commune ou établissement public membre du SIECF, après délibération de celle-ci.

De plus, conformément à l'article 4.2 de la convention, le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement.

Ce retrait doit intervenir avant que le membre ait déclaré ses besoins pour le lancement de la consultation relative à l'achat d'énergie pour laquelle le membre souhaite se retirer.

Dans ce cadre, le lancement de la consultation étant programmé en novembre/décembre 2023, les membres qui souhaitent adhérer au groupement ou s'en retirer devront notifier le coordonnateur de leur décision avant le 31 octobre 2023.

Article 4. - Dispositions particulières

Toutes les clauses de la convention de groupement non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 5. - Prise d'effet

Conformément à l'article 2 de la convention de groupement (« Durée de la convention »), le présent avenant prend effet lorsque la majorité des deux tiers des membres a approuvé les modifications.

Fait à

Le

Le Coordonnateur du groupement,

Le membre du groupement,

Le Président du SIECF

Délibération N° 21082023/ B06 - Compétence Télécom/Numérique - Adhésion à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62)

Exposé et proposition :

Le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées

et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques pour l'économie des ressources du SIECF TE Flandre en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Adoption :

Le Bureau Syndical,

Article 1 : DECIDE d'adhérer à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 21082023/ B07 - Marché de travaux : bornes IRVE

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Considérant que le SIECF TE FLANDRE est adhérent au groupement de commandes de la Région Hauts de France,

A l'unanimité le Bureau décide de recourir au groupement de commandes de la Région (dès que le nouveau marché sera notifié) pour les travaux IRVE.

Transition Energétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE)

Délibération N° 21082023/B08 - Appels à projets MDE (Maitrise de l'Energie) 2023 1ère vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 06 février 2023,

Le Comité syndical a fixé les modalités d'attribution des aides dans le cadre des appels à projets MDE et SOLAIRE 2023.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour attribuer les dites aides.

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides, pour la 1^{ère} vague, selon le tableau ci-après :

MDE 2023 - 1^{ère} vague :

Année	Commune	Batiment/Projet	Nature des Travaux	Coût éligibles en € HT	Montant des subventions en € HT	Taux d'aide :
Juillet 2023	ARNEKE	Vestiaire Sportif	Chaudière Gaz	12 352,51 €	3 705,76 €	30%
	LE DOULIEU	Ecole Marguerite YOURCENAR	Menuiseries Exterieures, Chauffage PAC, Eclairage LED	47 289,48 €	16 551,32 €	30%+ 5%
	ST JANS CAPPEL	S de Sports	Eclairage Interieur LED	46 800,00 €	14 040,00 €	30%
	NEUF BERQUIN	S des Fetes	PAC AIR/EAU	18 496,29 €	5 548,89 €	30%
	HARDIFORT	Ensemble des Batiments Communaux	Eclairage LED + Regulation du Chauffage Elec	4 578,80 €	1 602,58 €	30%+ 5%
	MORBECQUE	Salle ANDRE WILLIER	Isolation du Plafond/Eclairage LED	6 078,00 €	2 127,30 €	30%+ 5%
	FLEURBAIX	Ecole FRANCHE TERRE	Isolation, Menuiseries Ext,PAC (Air/Eau), VMC	139 620,50 €	13 962,05 €	10%
					57 537,90 €	

SOLAIRE 2023 - 1^{ère} vague :

Année	Commune	Batiment/Projet	
2023 1 ^{ère} Vague	LESTREM	TENNIS COUVERT	5 000,00 €
TOTAL	1		5 000,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Préparation du Comité Syndical prévu le 5 septembre 2023

1° - Administration Générale :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical
- Composition du Bureau suite à la démission de Mme Campagne et à l'élection de la Commune de Wormhout : 2 postes vacants au sein du bureau syndical
- Rappel - Révision statutaire avec effet au 1^{er} janvier 2024
- Information sur les transferts au 1^{er} janvier 2024
- Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

2° - Finances et marchés publics :

- Décision Modificative N° 2
- Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1^{er} janvier 2024
- Péréquation des subventions FONDS VERTS pour les travaux d'éclairage public

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE :

- Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF
- Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022
- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

PROGRAMME PREVISIONNEL ART.8 ET TRAVAUX COORDONNES 2024

Commune	Localisation
BAILLEUL	Rue de Lille
CASSEL	Rue de Bergues
ERINGHEM	Rue des Tilleuls
HONDSCHOOTE	Rue de la Libération
LA GORGUE	Rue du Général de Gaulle
LE DOULIEU	Grand Rue
MERVILLE	Rue des Capucins / Rue du Pont de Pierre
METEREN	suite
MORBECQUE	La Motte-au-Bois
NIEPPE	Rue Vanuxem
OXELAERE	Rue de la Dreve
RENESECURE	Rue André Coo
WARHEM	Rue de Rexpoëde / Rue des Anciens Combattants
TOTAL	13 COMMUNES

- Avenants aux conventions relatives aux appuis communs (selon modèle FNCCR)

4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ :

- Présentation des Comptes Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2022 par GRDF
- Rapport de contrôle de la concession et des DSP de distribution publique de gaz pour la période 2021/2022

5° - Compétence Eclairage public :

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023

Commune	Adresse	Année	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE WORMHOUT, POSTE, ACCES STADE ET PLACE ST GOHARD	2024	40 000,00 €	48 000,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 4 DIVERS RUES DU CENTRE (2023)	2023	150 000,00 €	180 000,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING NATHALIS DUMEZ PHASE 2	2023	40 000,00 €	48 000,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	EN COURS	
BAMBECCQUE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2023	90 000,00 €	108 000,00 €
BAVINCHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE Phase 2	2023	5 000,00 €	6 000,00 €
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL, PORTE DE BIERNE ET LES 2 TOURS	2023	140 000,00 €	168 000,00 €
BERGUES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	530 000,00 €	636 000,00 €
BERTHEN	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RD10	2024	37 000,00 €	44 400,00 €
BIERNE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BERGUES CHEMINEMENT PIETON	2023	85 000,00 €	102 000,00 €
BIERNE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	EN COURS	
BLARINGHEM	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PARC DE JEU	2024	30 000,00 €	36 000,00 €
BOESCHEPE	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PATEFORME DE TRI	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
BUYSCHHEURE	CREATION D'UN ECLAIRAGE SOLAIRE HONDEMAST STRAETE	2023	4 200,00 €	5 040,00 €
CAESTRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AV GENERAL DE GAULLE, ROUTE DE BAILLEUL (D933)	2024	45 000,00 €	54 000,00 €
CAESTRE	RENOVATION DES PROJECTEURS DE L'ELISE	2023	5 000 €	6 000,00 €
CCFI	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMINEMENT PIETON NEUF-BERQUIN	2023	11 000,00 €	13 200,00 €
CCFL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC DES PACAUX MERVILLE	2024	87 000,00 €	104 400,00 €
EECKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DE LA MAIRIE	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
ESQUELBECCQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES EN 2023	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2023	425 000,00 €	510 000,00 €
GODEWAERSVELDE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DEPARTEMENTAL	2023	120 000,00 €	144 000,00 €
HARDIFORT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	31 000,00 €	37 200,00 €
HERZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WORMHOUT	2024	50 000,00 €	60 000,00 €
HONDSCHOOTE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 2 PLACE DU GENERAL DEGAULLE, RUE LAMARTINE, LIBERATION	2023	385 000,00 €	462 000,00 €
LAVENTIE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES MESANGES, RSD GUYNEMER, PARKING SALLE DES FÊTES	2023	112 000,00 €	134 400,00 €
LEDRINGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2023	65 000,00 €	78 000,00 €
LE DOULIEU	RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GRAND RUE ET PARKING DU STADE	2023	35 000,00 €	42 000,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR PASSAGE PIETON RUE LOUF	2024	7 000,00 €	8 400,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'UN FEU TRICOLORE GRAND RUE	2024	21 000,00 €	25 200,00 €
LYNDE	RENOVATION ECLAIRAGE RUE DU ROMARIN/PAVE FLEURI/DOMAINE DES TILLEULS	2023	25 000,00 €	30 000,00 €
METEREN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	2024	75 000,00 €	90 000,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 1 ET PHASE 2	2023	500 000,00 €	600 000,00 €
NEUF BERQUIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASSEL ET D'ESTAIRES	2023	30 000,00 €	36 000,00 €
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2023 -2024	900 000,00 €	1 080 000,00 €
NIEPPE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE D ARMENTIERES RUE PAVE FRUIT	2024	50 000,00 €	60 000,00 €
NIEURLET	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BERGUES	2023	14 000 €	16 800,00 €
NOORDPEENE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SAINT OMER	2024	37 000 €	44 400,00 €
NOORDPEENE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2023	75 000 €	90 000,00 €
OCHEZEZELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2023	65 000 €	78 000,00 €
OUDEZELE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE WYLDER	2023	4 000,00 €	4 800,00 €

OXELAERE	CREATION D'UN FEU TRICOLERE, ROUTE DE CASSEL	2024	33 000,00 €	39 600,00 €
OXELAERE	CREATION D'UN ECLAIRAGE POUR PASSAGE PIETON ROUTE NATIONALE	2023	9 000,00 €	10 800,00 €
PITGAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU SPREY,	2024	20 000,00 €	24 000,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	2024	34 000,00 €	40 800,00 €
RUBROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RTE DE ARNEKE, BROXELE, FICHAUX, ROOMSK, BOOTER	2024	46 000,00 €	55 200,00 €
SAINT-JANS-CAPPEL	RENOVATION CENTRE VILLAGE	2023	75 000,00 €	90 000,00 €
SAINT-MOMELIN	CREATION D'UN FEU TRICOLERE, ROUTE DE BERGUES	2023	31 000,00 €	37 200,00 €
SERCUS	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DIVERS RUES	2023	45 000,00 €	54 000,00 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Lotissement Phase 3	2023	140 000 €	168 000,00 €
STEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE	2023	100 000,00 €	120 000,00 €
STRAZELE	CREATION D'UN FEU TRICOLERES ROUTE D'HAZEBROUCK	2024	30 000,00 €	36 000,00 €
WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE, CLOS DE LA COLME, PARKING DE LA MAIRIE ET SALLE HARLAY	2024	55 000,00 €	66 000,00 €
WATTEN	CREATION D'UN FEU TRICOLERE RUE DE DUNKERQUE	2024	33 000,00 €	39 600,00 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	EN COURS	
ZEGERSCAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2023	200 000,00 €	240 000,00 €
ZUYTPEENE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASSEL	2023	24 000,00 €	28 800,00 €
			5 275 200,00 €	6 330 240,00 €

- **Information sur la réalisation du SDAL Schéma Directeur d'Aménagement Lumière**

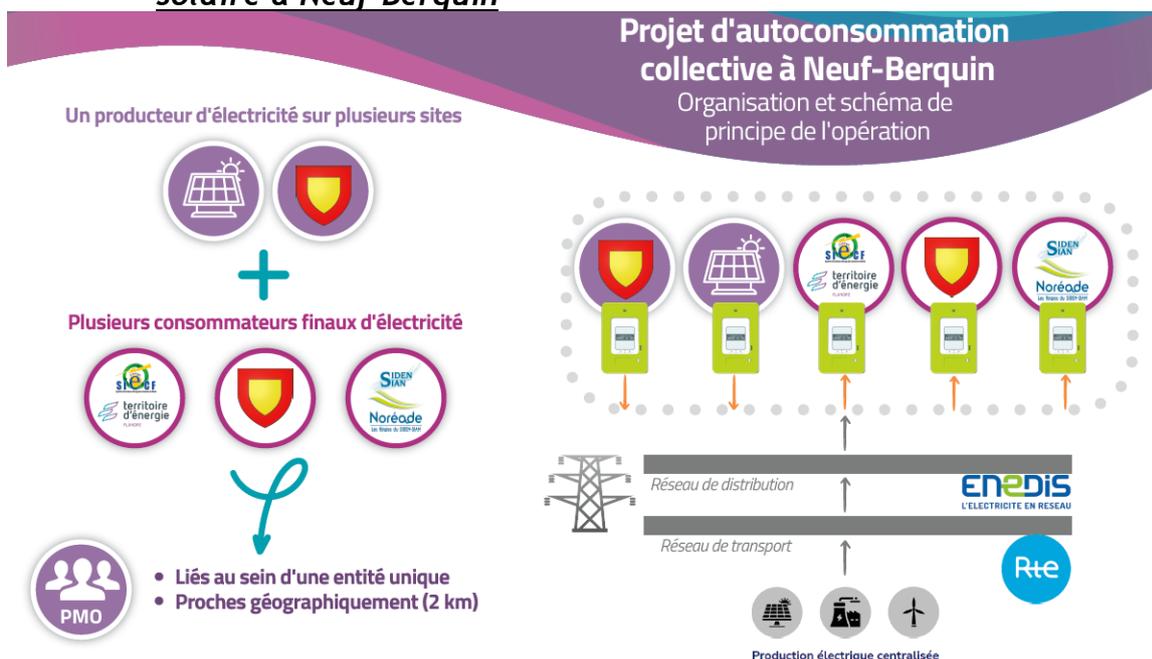
6° - Eclairage des terrains de sports :

- **Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les communes concernées**

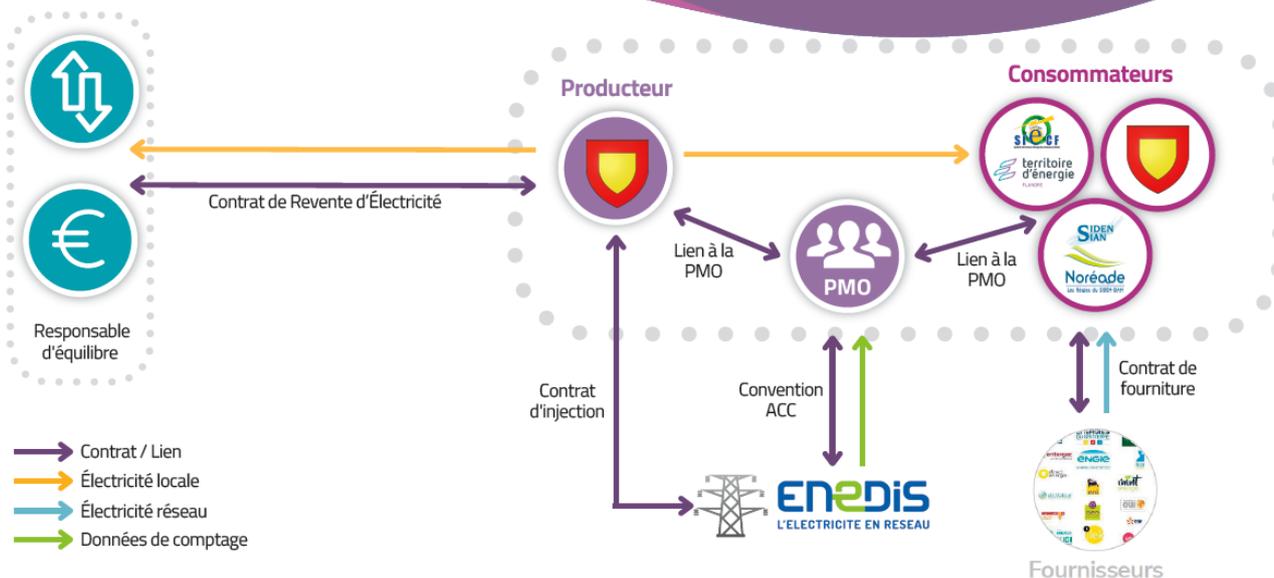
Commune	Adresse	Montant prévisionnel € HT
BAILLEUL	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL	REPORT
BROUCKERQUE	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	37 500 €
BLARINGHEM	RENOVATION ECLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF (4 terrains de football)	90 000 €
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN ROUGE	25 000 €
FLEURBAIX	CREATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE	115 000 €
HONDEGHEM	CREATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE	REPORT
LAVENTIE	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL	50 000 €
NIEPPE	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	EN COURS
RUBROUCK	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	37 000 €
STEENWERCK	RENOVATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE SYNTHETIQUE	18 500 €
SAINT-JANS-CAPPEL	CREATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE	ANNULE
VIEUX-BERQUIN	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	ANNULE
ZEGERSCAPPEL	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	REPORT
	Total	373 000 €

7° - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie :

- **Présentation et validation du projet d'autoconsommation collective solaire à Neuf-Berquin**



Projet d'autoconsommation collective à Neuf-Berquin Fonctionnement



- **Projet d'autoconsommation collective solaire : création et adhésion à une association**

La PMO (Personne Morale Organisatrice) et ses missions



Signe

la convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS et tout autre documents contractuels



Choisit / Transmet

les clés de répartition à ENEDIS (dans le cas de clé dynamique personnalisée)



Reçoit

chaque mois les données énergétiques de la part d'ENEDIS



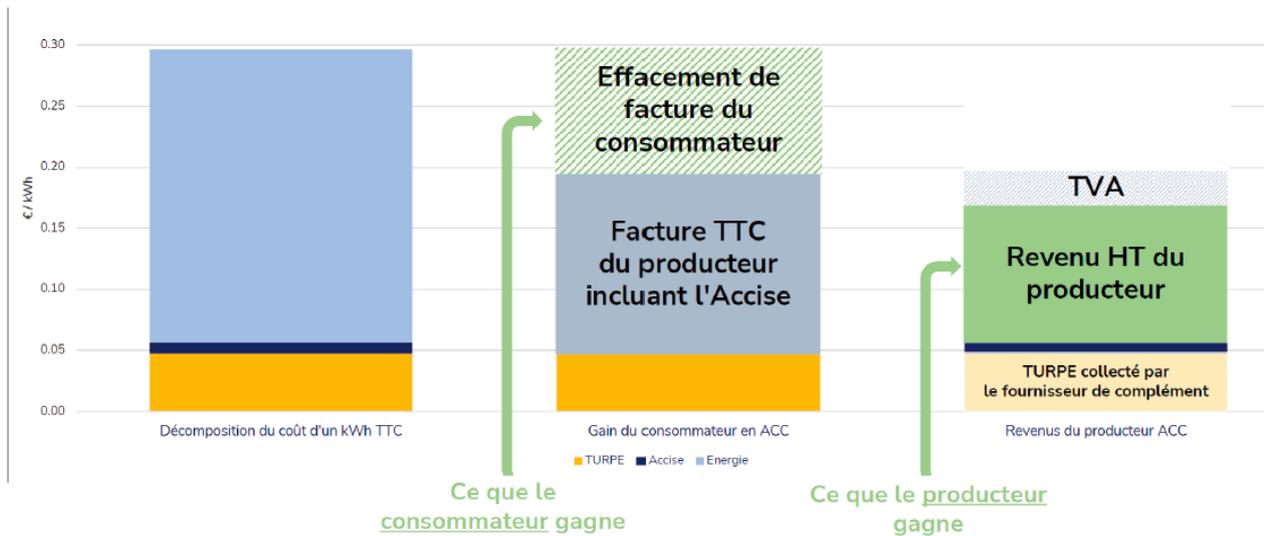
Communique

les entrées et sorties des participants de l'association

Pour débiter le projet les clés de répartition choisies sont dynamiques par défaut, c'est à dire que les coefficients de répartition sont **variables** à pas de temps de 30 minutes et **calculés automatiquement par ENEDIS** au prorata de la consommation de chaque participant. Les avantages majeurs sont :

- **optimisation automatique** avec l'affectation maximale de la production
- pas de valeurs à communiquer à ENEDIS

La tarification de vente de la production en ACC



Tarification de vente de la production en ACC – CHOIX du BUREAU

1

6 c€ HT/kWh

Par **parangonnage** sur les projets existants de nos voisins, il s'agit d'un prix avantageux pour les consommateurs

Simulation sur un an

SIDEN SIAN Noréade
 - 1 945 € HT sur les factures
SIECF TE FLANDRE
 - 128 € HT sur la facture
NEUF BERQUIN
 - 520 € HT sur les factures et
 + 416 € HT de revente
 (936 € de gain au total)

2

8,03 c€ HT/kWh

Correspond au tarif de rachat de l'électricité **en vente de surplus** en vigueur au 3ème trimestre 2023

Simulation sur un an

SIDEN SIAN Noréade
 - 1 805 € HT sur les factures
SIECF TE FLANDRE
 - 105 € HT sur la facture
NEUF BERQUIN
 - 425 € HT sur les factures et
 + 556 € HT de revente
 (982 € de gain au total)

3

14,58 c€ HT/kWh

Correspond au tarif de rachat de l'électricité en vigueur **en vente totale** au 3ème trimestre 2023

Simulation sur un an

SIDEN SIAN Noréade
 - 1 353 € HT sur les factures
SIECF TE FLANDRE
 - 30 € HT sur la facture
NEUF BERQUIN
 - 121 € HT sur les factures et
 + 1 010 € HT de revente
 (1 131 € de gain au total)

4

13,74 c€ HT/kWh

en effectuant une réduction de **20% sur le tarif fixé par le marché d'achat groupé d'énergie du SIECF TE Flandre** en 2023 (sur un tarif de base C5)

Simulation sur un an

SIDEN SIAN Noréade
 - 1 411 € HT sur les factures
SIECF TE FLANDRE
 - 39 € HT sur la facture
NEUF BERQUIN
 - 160 € HT sur les factures et
 + 952 € HT de revente
 (1 112 € de gain au total)

Les points d'attention pour l'opération

- ✓ Un compteur communicant est **indispensable** pour participer à l'opération
- ✓ La production est répartie entre les consommateurs selon l'importance de leur demande
- ✓ Les données collectées par ENEDIS sont partagées avec la PMO
- ✓ La PMO établit les factures correspondant à l'électricité fournie au titre de l'autoconsommation collective
- ✓ Le prix de fourniture d'électricité qui sera voté pourra être indexé par délibération en fonction du cours de l'énergie
- ✓ De nouveaux participants publics (producteurs ou consommateurs) peuvent intégrer la PMO à tout moment
- ✓ Les consommateurs sont également libres de quitter l'opération à tout moment avec un délai de préavis qui sera défini par la PMO



Propositions de nom pour l'association gérant la PMO

- 💡 Flandre Rayonnant et Innovante (FRI)
- 💡 Flandre Radieuse (FR)
- 💡 Solarisons Ensemble la Flandre (SEF)
- 💡 Flandre Innovante, Rayonnante et Solaire pour la Transition énergétique (FIRST-E)
- 💡 Solarisons Ensemble la Flandre Durable de Demain (SEFDD)
- 💡 Produisons Bien, Consommons Malin en Flandre (PBCMF)
- 💡 Développons Ensemble la Flandre de Demain (DEFD)
- 💡 Flandre / Autoconsommation Collective / Transition (FACT)
- 💡 Flandre Énergie Solaire et Transition (FEST)
- 💡 Flandre Et Développement des Énergies RENouvelables (FEDERE)



- **Programme ACTEE 2 - Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de Capteur CO2/température pour les bâtiments scolaires et périscolaires**

Par délibération en date du 24 janvier 2022 puis par délibération en date du 4 juillet 2022, le Comité a validé le principe de cette aide permettant l'utilisation de certains crédits ACTEE 2 pour accompagner les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires, et bâtiments éducatifs.

Des crédits restent disponibles à ce jour auprès de la FNCCR.

Aussi, il est proposé que les communes puissent transmettre des demandes dans la limite de l'enveloppe ouverte par la FNCCR.

Les factures éligibles à ce dispositif devront être émises au plus tard pour le 30 novembre 2023.

- **Information sur la plateforme OPERAT :**



Dans la continuité du Décret Tertiaire, le SIECF - TE Flandre déclare actuellement les consommations de 2022 sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le SIECF.

- **Information sur le DECRET BACS « Building Automation and Control System » 2, publié le 7 avril 2023 : Organisation d'un webinaire**

Suite direct du décret tertiaire, il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires et ce avant le 1^{er} janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et avant le 1^{er} janvier 2027 pour les installations de plus de 70 kW afin de piloter les systèmes de chauffage et / ou de climatisation dans le but d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

Le webinaire à destination des communes aura lieu le 26 septembre à 10h.

8° - **Compétence IRVE :**

- **Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023**

Programme IRVE 2023								
Commune	Localisation	IRVE sur EP 1 point de charge	IRVE 3-7kVA 1 point de Charge	IRVE 22kVA 2 points de charge	IRVE 22-25kVA 2 points de charge	Nombre de point(s) de charge	Montant prévisionnel	Statut Travaux
Bailleul	Parking Natalis Dumez				1	2	27 000,00 €	A VENIR
Bergues	Place Henri Billiard Place Gambetta				3	6	75 000,00 €	EN COURS
Cassel	Place Vandamme			1		2	18 000,00 €	FAIT
Houtkerque	La Place			1		2	18 000,00 €	FAIT
Le Doulieu	Grand Rue			1		2	18 000,00 €	A VENIR
Lederzeele	Route du Chemin Vert			1		2	18 000,00 €	FAIT
Méteren	Rue de la Fontaine	1				1	11 000,00 €	FAIT
Méteren	La Place			1		2	18 000,00 €	FAIT
Sainte-Marie-Cappel	La Place			1		2	18 000,00 €	FAIT
Sercus	Rue Léon Courtois				1	2	27 000,00 €	A VENIR
Staple	Parking de la Mairie			1		2	18 000,00 €	FAIT
Steenvoorde CCFI	Aire de co-voiturage		3			3	36 000,00 €	FAIT
12 COMMUNES		1	3	7	5	28	302 000,00 €	

- **Programme prévisionnel de travaux 2024**

Programme prévisionnel IRVE 2024								
Commune	Localisation	IRVE sur EP 1 point de charge	IRVE 3-7kVA 1 point de Charge	IRVE 22kVA 2 points de charge	IRVE 22-25kVA 2 points de charge	Nombre de point(s) de charge	Montant prévisionnel	Statut Travaux
Bailleul	Oustersteene La Crèche Le Steentje							Prise de Rdv
Bissezele	A définir							Estimation
Esquelbecq	A définir							Prise de Rdv
Hazebrouck CCFI	Pôle Gare		25			25	120 000,00 €	Estimation
Hoymille	A définir							Prise de Rdv
Looberghe	A définir							Prise de Rdv
Noordpeene	Stade de Football (EDF)							Prise de Rdv
Oxelaere	Maison Médicale		2			2	38 000,00 €	Estimation
Quaëdypre	A définir							Prise de Rdv
Steene	A définir							Prise de Rdv
Volckerinchove	A définir							Prise de Rdv
Warhem	A définir							Prise de Rdv
West-Cappel	Parking Francis Cousin							Prise de Rdv
Watten	L'Ovestel	1	3	7	5	3	36 000,00 €	1er trimestre 2024
14 COMMUNES		1	30	7	5	30	194 000,00 €	

- **Expérimentation de déploiement de bornes IRVE aux abords des terrains de football par le biais d'un partenariat FFF / EDF**
- **Station de recharge pou vélos et trottinettes électriques**

9° - Compétence Bornes GNV et Bio GNV :

- **Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord**

10° - Compétence Télécom - Numérique :

- **Rappel sur l'achat groupé du Syndicat Mixte Numérique**

11° - Informations sur les décisions

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
Président du SIECF,

Compte rendu adopté lors du bureau du : 16 octobre 2023